



Échiquier du
Pays de Liffré

8^e open d'échecs de Liffré de parties rapides Dimanche 2 juillet 2017 Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Liffré s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

L'Échiquier du Pays de Liffré organise le 8^e open d'échecs de Liffré de parties rapides le dimanche 2 juillet 2017. Cet open se déroule sous la forme de trois tournois homologués ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi :

- **Principal** (homologation FFE n° 41499), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO. Ce tournoi fait partie du *Grand Prix des rapides 35*.
- **Jeunes** (homologation FFE n° 41500), ouvert aux jeunes jusqu'à minime, de Elo rapide et lent inférieur ou égal à 1399. Les jeunes jusqu'à poussin peuvent participer à ce tournoi quelque soit leur ELO.
- **Petits pions** (homologation FFE n° 41501), ouvert aux jeunes jusqu'à poussin, de ELO rapide ou lent inférieur ou égal à 1399.

Article 2 : règles

Pour les trois tournois, l'annexe A4 sur le jeu rapide s'applique.

Pour les tournois Jeunes et Petits pions, l'annexe G concernant les fins de parties au KO s'applique.

Pour les tournois Jeunes et Petits pions, la partie sera perdue après le 3^e coup illégal achevé.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} juillet 2017.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide, avec éventuellement accélération de Haley en fonction du nombre de participants. Les appariements seront établis par le logiciel *papi 3.2* de la FFE.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf.* article 4).

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en :

- 8 rondes de 15 minutes + 2 secondes par coup (tournoi principal).
- 7 rondes de 15 minutes KO (tournois jeunes et petits pions).

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'espace intergénération, 7 rue des Ecoles, 35340 Liffré.

Le pointage a lieu de 8h30 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). A titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h, 10h45, 11h30, 12h15, 14h, 14h45, 15h30, 16h15. La remise des prix aura lieu vers 17h15.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12 h :

- sur le site <http://liffre.echecs35.fr> (à privilégier)
- par courrier électronique à liffre@echecs35.fr
- par téléphone à Dominique Ruhlmann (06 32 01 29 97)

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités. Les lauréats du [Grand Prix des rapides 35](#) de 2016 sont invités (voir annexe 2).

Article 6 : départages et prix

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué**, **Buchholz médian** et **Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

Tournoi principal

Dans le tournoi principal, les prix s'élèvent à 1000 € sous réserve de 100 inscrits payants dans ce tournoi. En deçà, le montant minimum distribué sera calculé par la formule : *nombre inscrits payants x 10 €* avec un minimum de 720 €

Prix garantis : 720 € : 1^{er} prix : 300 €, 2^e prix : 200 €, 3^e prix : 100 €, 4^e prix : 70 €, 1^{re} féminine : 50 €

Ces prix garantis sont partagés au système Hort avec arrondi à l'euro supérieur. En cas de montants inférieurs à 20 €, les joueurs concernés sont sortis du départage et la répartition des prix est recalculée avec les joueurs restants.

Prix par catégorie (à titre indicatif) : 280 €

14 prix par catégorie seront distribués, sous réserve d'au moins 5 participants dans la catégorie.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables avec les prix garantis ci-dessus.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables entre eux. Ils sont calculés sur le Elo rapide. Les limites Elo de chaque prix seront affinées sur place

- Meilleur moins de 2200 : 20 €
- Meilleur moins de 2000 : 20 €
- Meilleur moins de 1800 : 20 €
- Meilleur moins de 1600 : 20 €
- Meilleur moins de 1500 : 20 €
- Meilleur moins de 1400 : 20 €
- Meilleur non classé : 20 €
- Meilleur Petit Poussin à Poussin : 20 €
- Meilleur Pupille : 20 €
- Meilleur Benjamin : 20 €
- Meilleur Minime : 20 €
- Meilleur cadet : 20 €
- Meilleur junior : 20 €
- Meilleur vétéran 20 €

La liste définitive des prix distribués sera affichée au plus tard à l'issue de la 4^e ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et la présidente de l'Échiquier du Pays de Liffré. Un prix non distribué reste la propriété de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Tournois jeunes et petits pions

Pas de prix en euros.

Des lots pourront être distribués par catégories, selon les résultats ou par tirage au sort.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf décision contraire de l'arbitre principal. Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des 3 tournois homologués est Dominique Ruhlmann (AF3 – n° FFE D51503). Il sera assisté de plusieurs arbitres adjoints.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier du Pays de Liffré et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'open de Liffré sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Liffré, le 1 juillet 2017

Annexe 1

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas d'absence il pourra désigner un représentant.

Constitution de la commission

- L'arbitre principal des tournois : **Dominique Ruhlmann**
- L'arbitre des tournois jeunes **Pascal Aubry**
- La présidente du club organisateur l'Échiquier du Pays de Liffré, **Anne Ruhlmann**
- Un joueur, hors clubs des personnes concernées par le litige. Ce joueur est désigné au cas par cas par l'arbitre principal.

Annexe 2

Vainqueurs du Grand Prix 35 des rapides 2016

Les joueurs suivants, vainqueurs du Grand Prix 35 - 2016, sont exemptés des droits d'inscription :

| Catégorie | Vainqueur | Cat. | Elo | Pts |
|--------------------|-------------------------------|------|------|-----|
| Classement général | Olivier PUCHER | SenM | 2420 | 641 |
| Moins de 2200 | Brendan-Budok DURAND-LE LUDEC | JunM | 2070 | 628 |
| Moins de 2000 | Kevin JOURDREN | SenM | 1920 | 490 |
| Moins de 1800 | Youri AUBRY | BenM | 1790 | 438 |
| Moins de 1600 | François LURTON | BenM | 1410 | 276 |
| Moins de 1400 | Amélie SARAZIN | PupF | 1280 | 138 |
| Moins de 1200 | Clément GAIGNON | BenM | 990 | 53 |
| Jeunes | Yamina SEITE | MinF | 1890 | 478 |
| Féminines | Andreea-Cristiana NAVROTESCU | JunF | 2290 | 342 |
| Vétérans | Jean PASCOT | VetM | 1950 | 298 |